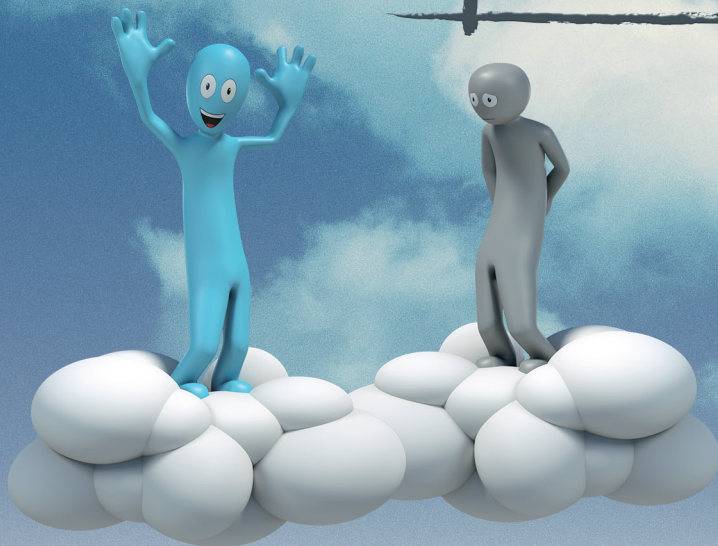


aispas

Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels

ÇA DÉRAP'

ou Un espace de Parole



**LIVRET
PÉDAGOGIQUE**

VIDÉO FORUM

RÉALISATION DU LIVRET PÉDAGOGIQUE ORIGINAL

Mme Aegerter	infirmière
Mme Barjon	psychologue
Mme Berthéas	médecin scolaire
Mme Boudal	enseignante
Mme Brun	psychologue
Mme Cauët	avocate
M. Gominet	juge pour enfants
Mme Mazet-Souvignet	assistante sociale
Mme Montgour	conseillère d'éducation
M. Scano	éducateur
Mme Vial	assistante sociale

Avec le concours de **Mme Kassis**
du Ministère des Affaires Sociales de la Santé et de la Ville,
Direction de l'Action Sociale.

REMERCIEMENTS

Aux membres fondateurs d'**AISPAS** qui ont conçu et réalisé l'ensemble de ce programme et donc ce Livret Pédagogique en 1994 ;

Aux bénévoles, animatrices et animateurs de prévention qui depuis ont fait vivre cet outil dans les écoles et les collèges et grâce auxquels un travail de réactualisation a pu être mené en 2016/2017 ;

Aux partenaires financiers qui ont soutenu **AISPAS** à ces deux moments.

SOMMAIRE

En préambule	3
Définition de l'agression sexuelle	4
Les agressions sexuelles et la Loi	5
Un Vidéo-Forum : « Ça dérap' ou un espace de parole »	6
1. Présentation du Vidéo-Forum	6
2. Objectifs du Vidéo-Forum	7
3. Vidéo-Forum et interactivité	8
4. Le Vidéo-Forum : Un espace de parole	9
5. Caractéristiques du Vidéo-Forum	10
Compléments d'informations	11
Mise en place du programme de prévention par AISPAS	12
Réseau de signalement	13

GUIDE D'UTILISATION

Sommaire du guide d'utilisation	14
Saynètes : Descriptif, Objectifs, Messages, Technique d'animation	16 à 43
Paroles de la chanson	44 à 45
Annexes 1 et 2	46 à 47
Le dévoilement	48
Informations pratiques : Organismes ressources	49

EN PRÉAMBULE

De toutes les maltraitements, l'agression sexuelle est certainement la plus taboue, la plus cachée, la plus tue. Le phénomène des agressions sexuelles à l'égard des enfants n'est pas récent. L'évaluation de son ampleur est difficile tant fonctionnent bien encore le secret et la honte.

Prévenir c'est non seulement permettre aux enfants d'être protégés, mais aussi de pouvoir parler lorsqu'ils sont victimes, avant que le secret de ces actes ne détermine chez eux des troubles psychologiques et affectifs irréversibles. Les enfants qui subissent des agressions sexuelles, se retrouvent atteints non seulement dans leur corps, mais aussi dans leur évolution psycho-affective.

Un vécu d'agression sexuelle dans l'enfance laisse une trace et peut ressurgir à tout instant de la vie y compris et surtout dans la répétition d'actes similaires sur d'autres enfants.

Toutes les études médicales, psychologiques et criminologiques attestent que l'agression sexuelle sur un enfant, signifie sa non-reconnaissance en tant que sujet et le fragilise.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant recommande dans son article 19 de *« protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteintes ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle »*.

DÉFINITION DE L'AGRESSION SEXUELLE

L'agression sexuelle est un acte

- geste, regard, parole, présentation d'images sur quelque support que ce soit -
à caractère sexuel par lequel un adulte ou un plus grand impose à un enfant une activité sexuelle qu'en raison de son jeune âge il est incapable de comprendre et d'assumer psychiquement et physiquement.

L'agression sexuelle peut revêtir différentes formes :

- **Exhibition**

Montrer son sexe, des revues, des images, des photos, des films pornographiques ;

- **Attouchements**

Toucher et se faire toucher sur des endroits intimes ;

- **Viols**

Pénétration du corps de l'autre, vaginale, anale, buccale, avec le sexe, le doigt ou un objet ;

- **Fixation ou transmission de l'image**

d'un mineur quand celle ci présente un caractère pornographique.

Aucune agression sexuelle n'est anodine et sans conséquence.

LES AGRESSIONS SEXUELLES ET LA LOI

LEGISLATION

Le viol, les agressions sexuelles et les atteintes à la pudeur sont interdites par la loi art 222-22 et suivants et 227-22 et suivants du Code Pénal.

La peine est aggravée lorsqu'il s'agit d'un enfant mineur de moins de 15 ans ou lorsque l'agresseur est un ascendant ou une personne ayant autorité sur l'enfant. Elle peut alors aller jusqu'à 20 ans de prison.

Les attouchements sont considérés comme des agressions sexuelles. S'ils sont commis avec violence, menace, contrainte ou surprise sinon ils constituent des atteintes sexuelles.

Toute pénétration, de quelque nature qu'elle soit, est considérée comme un viol.

Pour les FAITS COMMIS DEPUIS LA LOI « PERBEN II », entrée en vigueur le 10 mars 2004, les victimes mineures peuvent porter plainte pendant 10 ans à compter de leur majorité pour des agressions et atteintes sexuelles et pendant 20 ans à compter de leur majorité pour des agressions sexuelles avec circonstances aggravantes ou des viols.

Pour les FAITS ANTERIEURS A LA LOI « PERBEN II », la loi n'étant pas rétroactive, il conviendra de vérifier si au moment de son entrée en vigueur, les faits n'étaient pas déjà prescrits ; Sinon l'ancienne prescription s'applique, à savoir 10 ans pour un viol ou une agression aggravée et 3 ans pour une agression sexuelle.

OBLIGATIONS

Toute personne ayant eu connaissance d'agression sexuelle sur mineur ou « majeur incapable » se trouve dans l'obligation de le signaler aux services compétents* sous peine d'être poursuivie pour non dénonciation de crime, délit ou de mauvais traitement.

Les personnes soumises au secret professionnel ne sont pas sanctionnables en cas de non dénonciation mais peuvent être condamnées sous certaines conditions, pour omission de porter secours.

** Voir annexe 1 page 46*

UN VIDÉO FORUM : « Ça dérap' ou un espace de parole »

1. PRESENTATION DU VIDEO FORUM

La réalisation d'un Vidéo Forum sur la prévention des agressions sexuelles est le résultat d'une analyse, d'une critique de situations repérées, ainsi que d'une longue pratique de prise en charge de situations.

Fondé sur notre expérience, le Vidéo Forum traduit les compétences plurielles d'un groupe d'experts réunis en association qui peu à peu a constitué et affiné une approche particulière de la prise en charge des enfants victimes d'agressions sexuelles et surtout de la construction de défenses et d'auto protection dans le cadre de la sensibilisation des enfants.

Le caractère particulier et spécifique du sujet à traiter impose la prudence. Compte-tenu des aspects psychologiques et pédagogiques en jeu, un comité de pilotage constitué des membres compétents d'**AISPAS** a été mis en place pour les réalisations de ce projet, enseignants, psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, éducateurs, avocats, magistrats, médecins, infirmiers, policiers, gendarmes.

2. OBJECTIFS DU VIDEO FORUM

Enseigner à l'enfant l'estime de soi, le respect de lui-même et de l'autre, ses droits et devoirs en référence à la Loi.

Evaluer les situations potentiellement dangereuses et amener l'enfant à établir des règles d'auto protection.

Rassurer l'enfant et **l'encourager à parler** s'il devient lui-même victime d'une agression.

Repérer les personnes ressources, soit dans son entourage, soit parmi les professionnels afin de faire cesser les agissements et de trouver aide et protection.

3. VIDEO FORUM ET INTERACTIVITÉ

Le concept interactif de ce Vidéo Forum permet :

L'animation de débats : Il favorise les échanges en créant les conditions du dialogue sous une forme non moralisante pour aborder un sujet grave.

La sensibilisation des enfants au problème des agressions sexuelles en leur fournissant des éléments de réflexion.

Le développement de l'esprit critique des enfants en les incitant à rechercher, à proposer des solutions pour améliorer les situations présentées dans la vidéo.

La sensibilisation et l'information des familles en leur présentant le programme et en répondant à leurs questions lors des réunions.

4. LE VIDEO FORUM : UN ESPACE DE PAROLE

Afin d'appréhender les différents thèmes ayant trait aux agressions sexuelles, une succession de saynètes illustre diverses situations ou comportements que l'on peut rencontrer. Le Vidéo Forum joue le rôle de déclencheur. L'aspect pédagogique est traité par un binôme d'animateurs formés, en direct avec les enfants spectateurs actifs.

Les séquences sont entrecoupées par des « clips » chantés dont les couplets permettent de conforter les enfants dans des positions qui auront été adoptées au cours des échanges dans les espaces de parole précédents.

Des petites consciences, positive « **HOP** » et négative « **BOF** », interviennent ponctuellement tout au long du film, sous forme de dessins animés, pour illustrer toutes les contradictions qui peuvent survenir dans l'esprit d'un enfant.

De jeunes danseurs apparaissent à la fin de chaque séquence et incitent les enfants à rechercher, au cours des espaces de paroles annoncés par : « *Vas-y, c'est à toi* », toutes les possibilités de solutions pour améliorer les situations.

Pendant les échanges, les animateurs encouragent les enfants à s'exprimer **dans le respect de leur âge**, recueillent leurs impressions, les guident et complètent leur réflexion en introduisant des éléments nouveaux d'information, sur les personnes ressources, les numéros de téléphone, le fonctionnement de la justice...

Le contenu est progressif ce qui permet l'aménagement possible de l'action en fonction de l'âge des enfants. Du temps est laissé aux enfants entre deux séances afin de leur permettre d'intégrer les messages.

5. CARACTÉRISTIQUES DU VIDEO FORUM

a) Description

Ce support visuel est composé de trois parties de 8 minutes graduées selon des difficultés d'ordre croissant :

- Les ressentis du corps
- Les agressions extrafamiliales
- Les agressions intrafamiliales

Chacune fait l'objet d'une intervention d'environ 1 heure à 1h 30, à une semaine d'intervalle.

b) Contexte d'animation

L'animation est réalisée par deux intervenants en classe et en présence de l'enseignant, selon un protocole préétabli.

c) Utilisateurs

Enseignants, éducateurs, médecins, travailleurs sociaux, personnels de la santé scolaire, animateurs socio culturel, psychologues qui, au préalable auront étudié ce livret pédagogique.

d) Public

Enfants de 8 à 12 ans

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Ce support peut être accompagné, si vous le souhaitez :

D'une formation spécifique proposée par AISPAS

Contact 04 77 34 15 06
aispas42@wanadoo.fr
15, place de l'Hôtel de Ville
42000 Saint Etienne
<http://aispas42.wixsite.com/lesite>

De plaquettes de présentation et d'information

D'une bande dessinée interactive « Espace protégé »

pour fixer et évaluer les acquis des animations
et fournir des numéros de professionnels
référents locaux ; BD qui pourra être utilisée
comme prolongement de la réflexion sur ce
thème dans le cadre familial.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE PRÉVENTION PAR AISPAS

Pour mener ses **actions de prévention** avec ce programme **AISPAS** met en place le dispositif suivant :

en amont...

Une information auprès des **enseignants** afin de les sensibiliser à ce sujet et de susciter la mise en place de campagnes de prévention dans leurs écoles.

Une coordination entre les **différents professionnels** impliqués dans la prévention des agressions sexuelles pour le traitement des révélations.*

Une sensibilisation générale des enfants à leurs sensations, à leur corps, à leurs droits, à la violence...

l'action elle-même...

Six séances d'1h ½ réparties sur 6 semaines

Séance 1 : Une réunion d'information auprès des parents, préalable à l'action de prévention en classe, afin qu'ils connaissent le contenu du programme présenté à leurs enfants, et puissent prolonger son action dans le cadre familial.

Séance 2 : Travail sur la connaissance du corps

Séance 3 : 1ère partie du DVD
Les ressentis du corps

Séance 4 : 2ème partie du DVD
Les agressions extra familiales

Séance 5 : 3ème partie du DVD
Les agressions intra familiales

Séance 6 : Séance bilan avec la BD interactive
« Espace protégé » que l'enfant garde à la fin de l'action.

en aval...

La gestion des révélations, la mise en place d'un dispositif d'actions rapides et efficaces, la liaison avec les services concernés.*

** Voir réseau de signalement page 13*

RÉSEAU DE SIGNALEMENT

SERVICES À CONTACTER

Conseil du Département
Aide Sociale à l'Enfance
Cellule de recueil d'Information Préoccupante
Direction de la protection sociale

N° vert local

Le Procureur de la République
Le substitut des mineurs

Police
Brigade des mineurs ou Gendarmerie

L'hôpital

Les professionnels

Travailleurs sociaux
médecins - thérapeutes
avocats...

Une association spécialisée dans la maltraitance

NUMERO VERT NATIONAL

« ALLO ENFANCE MALTRAITÉE »

119

Appel gratuit

SOMMAIRE DU GUIDE D'UTILISATION

1ère PARTIE | Les ressentis du corps

Clip d'introduction	Présentation des règles du jeu	16/17
Scène 1	La Voiture	18/19
Scène 2	Le Parc	20/21
Scène 3	La Salle de bains	22/23
Clip de fin	Droits et devoirs	24/25

2ème PARTIE | Les agressions extrafamiliales

Scène 1	La Piscine	26/27
Scène 2	Les Ecrans	28/33
Scène 3	L'Ascenseur	34/35
Scène 4	La Voisine	36/37

3ème PARTIE | Les agressions intrafamiliales

Scène 1	Le Grand Frère	38/39
Scène 2	Le Grand Père	40/41
Scène 3	Fabienne	42/43

GUIDE D'UTILISATION

PREMIÈRE PARTIE

CLIP D'INTRODUCTION

DESCRIPTIF

Clip d'introduction « Vous voulez bien jouer avec nous ? »*

**Paroles chanson p 44/45*

OBJECTIFS

Présenter le mécanisme du « Vidéo-Forum »
et déterminer les règles du jeu.

MESSAGES

Pour que tout le monde puisse s'exprimer, nous devons nous respecter et lever la main avant de prendre la parole.

TECHNIQUE D'ANIMATION

Nous allons suivre les aventures de garçons et de filles qui pourraient être nos amis ; ils vont rencontrer différentes difficultés, c'est à nous de trouver les solutions.
Chaque fois que vous verrez apparaître « *Vas y c'est à toi* » vous pourrez, chacun à votre tour, proposer vos solutions.

ATTENTION !

Pour éviter que l'enfant S'IDENTIFIE AUX PERSONNAGES DE LA VIDEO, on le met dans la position de celui qui apporte des solutions pour améliorer les situations.
On ne dit pas : « QUE FERAIS-TU SI TU ETAIS A SA PLACE ? » mais « QU'AURAIT-IL PU FAIRE ? » en parlant du personnage de la vidéo.
Préciser que les scènes sont jouées par des comédiens et qu'on peut donc retrouver les mêmes comédiens dans plusieurs rôles différents tout au long de la vidéo.

SCÈNE 1 | LA VOITURE

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
Séquence 1 Un petit garçon se sent mal en voiture, il n'ose pas le dire.	Enseigner à l'enfant à : - Repérer les fondements de l'estime de soi, de sa valeur personnelle. - Discerner les bonnes et les mauvaises sensations dans certaines circonstances. - Apprendre à les exprimer.
Séquence 2 Son malaise augmentant, il se décide à en parler, mais son père ne veut pas l'écouter et lui fait remarquer qu'il le gêne.	Enseigner à l'enfant à : - Réagir clairement d'une manière ferme et nette pour marquer son désaccord. - Insister, persister.

MESSAGES	TECHNIQUE D'ANIMATION
A) Essaie d'exprimer les sensations de ton corps. S'il est facile de dire ce qui fait plaisir, il est plus difficile d'exprimer ce que l'on n'aime pas. B) Nous avons tous en nous des pensées « HOP » qui nous incitent à agir et des pensées « BOF » qui nous incitent à nous retenir.	A) Pourquoi est-il important de ne pas rester dans cet état ? De quoi souffre-t-il ? Est-il malade ? A-t-il peur ? A votre avis pour quelle raison n'ose-t-il pas réagir ? Que doit-il faire ? B) Qui sont les petits personnages qui apparaissent sur les nuages ? Identifier « HOP » et « BOF » et suggérer aux enfants d'appeler la conscience positive « HOP » et la négative « BOF ».
C) Tu dois insister parce que personne d'autre que toi ne peut savoir ce que tu ressens. D) Tu as le droit d'insister jusqu'à ce que tu sois entendu(e), même par une personne extérieure à la famille. (Sinon, la situation risque de s'aggraver.)	C) Pour quelle raison l'enfant doit-il insister ? Pourquoi son papa réagit-il de cette manière ? D) Comment l'enfant peut-il se faire entendre ?
	MESSAGES D'AUTO PROTECTION 1. Ecouter son corps. 2. Quand quelque chose ne va pas, il faut le dire. C'est la seule façon de trouver de l'aide et de faire cesser le problème. 3. Si on n'est pas entendu : on insiste jusqu'à ce qu'on trouve de l'aide.

SCÈNE 2 | LE PARC

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
Séquence 1 Dans un parc, Marie est importunée par un inconnu qui lui pose des questions indiscretes et qui lui caresse les cheveux.	- Analyser le contexte de la scène, le comportement de l'inconnu. - Evaluer les risques (enfant seul). - Encourager les enfants à réagir si un jour, ils sont eux-mêmes dans cette situation.
Séquence 2 Sur les conseils de « HOP », Marie réagit et fait cesser les agissements de l'inconnu.	- Inciter les enfants à exprimer fermement leur désapprobation. - Inciter les enfants à confier leurs mésaventures à leurs parents ou à la personne responsable d'eux. - Enseigner les règles d'auto-protection.

MESSAGES	TECHNIQUE D'ANIMATION
A) Certains adultes peuvent avoir des gestes déplacés envers les enfants et ce n'est pas normal. B) Même si il y a du monde autour de toi, tu peux réagir, c'est toi qui as raison. C) Si tu te sens gêné(e) ou en danger tu as le droit de réagir fermement, même si c'est un adulte.	A) L'inconnu vient de caresser Marie, est-ce normal ? (Notion de respect de l'intime) B) Pour quelle raison Marie n'ose-t-elle pas réagir ? C) Comment trouvez-vous les questions de cet inconnu ? (Personnelles, privées, intimes) Pourquoi Marie a-t-elle le droit de ne pas répondre à ces questions ?
D) Ça soulage d'en parler et c'est important pour ta sécurité et celle des autres enfants. E) Pour te protéger, tu dois respecter certaines règles (Ne pas s'isoler). F) Si tu es vraiment en difficulté, tu dois chercher de l'aide auprès d'une personne en qui tu as confiance.	D) Qu'est-ce que ça change d'en parler ou pas ? Pour quelles raisons Marie pourrait-elle hésiter à en parler avec ses parents ? E) Quelles précautions aurait-elle dû prendre ? F) Si l'inconnu avait insisté qu'aurait pu faire Marie ? G) Que devront faire les parents de Marie ?

MESSAGES D'AUTO PROTECTION

1. Ne pas s'isoler.
2. Quand on se sent en danger, on a le droit de réagir, de se défendre.
3. Si quelque chose de grave nous est arrivé : il faut le dire. Le dire pour être consolé, rassuré, et pour que les adultes informés aillent déposer plainte.

SCÈNE 3 | LA SALLE DE BAIN

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
Marie est seule dans la salle de bain. Sa maman arrive et lui brosse les cheveux. HOP parle des sensations agréables que procure ce moment d'intimité. BOF intervient et fait un parallèle entre ces sensations et celles que Marie a ressenties quand elle a été confrontée à l'inconnu du Parc.	- Introduire la notion de plaisir et de déplaisir. - Revenir sur l'écoute des ressentis de son corps. - Apprendre à l'enfant à : - Discerner ce qui est agression sexuelle de ce qui ne l'est pas. - Repérer la différence entre les câlins et les attouchements.

MESSAGES

- A) Toucher les parties du corps a une signification, pour celui qui touche et pour celui qui est touché.
- B) Dans certaines circonstances, on peut ou on doit, montrer des parties de son corps (plage, bain, piscine, médecin). Dans d'autres circonstances on a le droit de refuser.
- C) Notion de pudeur, d'habitude familiale, respect de soi en protégeant son corps, respect de l'autre.

TECHNIQUE D'ANIMATION

- A) Quelles sont les parties de votre corps que vous n'osez pas montrer ou laisser toucher ?
- B) Dans quelles circonstances peut-on montrer ou laisser toucher certaines parties de son corps ?
- C) Il ya des circonstances ou le choix est évident, mais nous sommes tous plus ou moins pudiques. Ne pensez-vous pas que c'est aussi à chacun de nous de choisir ?

MESSAGES D'AUTO PROTECTION

1. Dans cette scène, Marie est d'accord avec ce qui se passe, c'est pour cela que c'est agréable pour elle.
2. Dans le parc, Marie a été considérée comme un objet, l'inconnu ne lui a pas demandé son avis, il ne l'a pas respectée.

CLIP DE FIN DE PREMIÈRE PARTIE | DROITS ET DEVOIRS

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
Clip des droits et des devoirs... On aime les câlins, on aime bien s'amuser.* <i>*Voir couplets 4 et 5 p 45</i>	Enseigner à l'enfant ses droits et ses devoirs.

MESSAGES

A) Tu as des droits, mais aussi des devoirs.*

B) Il y a une corrélation entre les droits et les devoirs des uns et des autres.

**Voir paroles de la chanson p 44/45.*

TECHNIQUE D'ANIMATION

A) Nous avons tous des droits et des devoirs.

Savez vous :

Quels sont vos droits ?

Quels sont vos devoirs ?

B) Pouvez-vous vous contenter d'exiger vos droits sans respecter vos devoirs ?

MESSAGE D'AUTO PROTECTION

Les enfants ont droit à la protection
mais ils ont le devoir de faire attention.

DEUXIÈME PARTIE

SCÈNE 1 | LA PISCINE

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
A la piscine, Rémi est victime d'un exhibitionniste.	- Enseigner à l'enfant : - ce qu'est un exhibitionniste, - ce qu'est une agression sexuelle avec contact, sans contact. - Quelles que soient les circonstances, désobéissance, non respect des règles d'autoprotection : la seule solution pour trouver de l'aide c'est d'en parler. - Rappeler les règles d'auto-protection. - Aborder la notion de responsabilité personnelle en opposition à la notion de culpabilité.

MESSAGES

- A) L'exhibitionnisme est une agression sexuelle.
Expliquer à l'enfant ce qu'est un exhibitionniste.
- B) Il est important pour ta sécurité de respecter les règles d'auto-protection.
- C) Tu n'es pas responsable lorsque tu es victime d'une agression sexuelle.
- D) Tu dois en parler, pour te sentir mieux mais aussi pour faire cesser ces agissements sur toi ou sur d'autres.
- E) Les agressions sexuelles sont punies par la Loi.
- F) Obligation d'intervention après révélation.

TECHNIQUE D'ANIMATION

- A) Qu'a vu Rémi ?
Cet inconnu a-t-il le droit de se montrer nu ?
Rémi a-t-il bien fait d'en parler ?
- B) Rémi a-t-il respecté les règles d'auto-protection ?
- C) Il est vrai que Rémi a désobéi, mais est-il vraiment responsable de ce qui c'est passé ?
- D) Pourquoi est-ce important que Rémi en ait parlé ?
- E) Que va-t-il se passer pour l'agresseur ?
(Ecouter les hypothèses des enfants et répondre.)
- F) Un adulte a-t-il le droit de ne pas agir lorsqu'il a eu une révélation ou lorsqu'il est témoin d'une agression sexuelle ?

MESSAGES D'AUTO PROTECTION

1. Ecouter son corps ET se poser deux questions :
 - La personne qui me garde, sait-elle où je suis ?
 - Est-ce que je vais trouver de l'aide ?

2. Les agressions sexuelles peuvent être commises sans contact : exhibitionnisme, film ou revues pornographiques, internet...
3. Si quelque chose arrive, il faut le dire à un adulte de confiance qui rassure, console et avertit les autorités (respect de la loi).

SCÈNE 2 | LES ÉCRANS

Sensibiliser à un type d'agression par l'image
 en pouvant être auteur ou victime

DESCRIPTIF

Séquence 1

Doriane propose à Yanis d'envoyer sur le Net des images d'une camarade de classe, dénudée.

OBJECTIFS

- Les enfants utilisent différents écrans (tablette, téléphones...).
Être responsable face aux écrans.
- Les inciter à réfléchir aux conséquences de leurs actes.
Prévoir ces conséquences.

.../... suite pages suivantes

MESSAGES

A) Rappeler ce qui est permis ou pas (photo sans consentement, parties intimes du corps...).

B) La loi et l'interdit :
Il est interdit de prendre une photo pareille et de la diffuser.
Tout n'est pas permis sur le Net.

C) Les images sur le Net ne nous appartiennent plus une fois postées.
Attention à la rapidité de l'envoi ! Elle peut être un obstacle à la réflexion.
Respect : de soi, de l'autre, et des images, la sienne ET celle des autres.

TECHNIQUE D'ANIMATION

A) Doriane avait elle le droit de prendre cette photo ?
Etait-ce vraiment pour rigoler ?

B) Doriane a-t-elle le droit de diffuser cette photo ?

C) Quelles questions Doriane doit-elle se poser avant d'envoyer une image sur Internet ?
- Est ce qu'elle aimerait qu'on lui fasse ça, à elle ?
- Que va ressentir Chloé ?
- Comment vont réagir les familles (celle de Chloé, celle de Doriane et celle de Yanis) ?
- Qui s'amuse dans l'envoi de personnes nues ? Qui est gêné ?
Qui est victime ? Qui est auteur ?

.../... suite pages suivantes

SCÈNE 2 | LES ÉCRANS

Sensibiliser à un type d'agression par l'image
en pouvant être auteur ou victime

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
Séquence 2 Les enfants voient des images postées sur le Net par un « ami ». Ce sont en fait des images pornographiques.	- Sensibiliser les enfants à ce type d'agression : d'auteur on peut devenir victime. - Les inciter à réfléchir sur les conséquences de leurs actes. - Responsabiliser les parents et les enfants à l'utilisation d'internet et à en repérer les dangers. Respect des logos d'avertissement. - L'anonymat encourage la transgression. .../... suite pages suivantes

MESSAGES

A) Etre prudent avec les contacts d'internet que l'on ne connaît pas.

B) Les images pornographiques vues par les enfants sont toujours violentes, choquantes, et laissent des traces.

B') La protection des mineurs sur internet est difficile à mettre en place.

C) L'anonymat protège les agresseurs.

D) Si cela vous arrive : éteindre l'écran et en parler à un adulte.

TECHNIQUE D'ANIMATION

A) Qu'est ce qu'un ami ?

Qui est BG42 ? Est ce vraiment un ami ? Est-ce qu'elle le connaît ?

Quel âge a t-il ? L'a-t-elle déjà rencontré ?

Comparer et différencier ami virtuel et vrai ami.

B) Qu'est-ce que c'est que la pornographie ?

A t-on le droit de montrer cela aux enfants ?

B') Pourquoi est-ce possible de voir ça sur internet ?

C) Qui est protégé dans cette histoire ? Qui devrait l'être ?

D) Que doit faire Doriane devant ces images ?

C'est difficile de résister à l'envie d'aller voir, mais c'est important pour sa protection et pour grandir tranquille.

.../... suite pages suivantes

SCÈNE 2 | LES ÉCRANS

Sensibiliser à un type d'agression par l'image
 en pouvant être auteur ou victime

DESCRIPTIF

Séquence 3

La maman de Doriane reçoit un appel de celle de Yanis lui disant qu'il ne va pas bien.

Les parents de Doriane se concertent et vont la voir.

OBJECTIFS

Rôles et responsabilités des adultes dans ces situations.

MESSAGES

- A) Les adultes ont un devoir de protection envers les enfants.
- B) Ces abus sexuels ont des conséquences.
- C) Dangers de l'utilisation abusive des écrans sans protection et accompagnement parental.
- D) Loi et protection de la jeunesse : contrôle parental, respect de la législation sur les écrans. Vigilance des parents et signalement de BG42.

TECHNIQUE D'ANIMATION

- A) Pourquoi la maman de Yanis téléphone t-elle à la maman de Doriane ?
- B) Pourquoi Yanis ne va t-il pas bien (honte d'en parler, culpabilité, choc des images) ?
- C) Pensez vous que Doriane va bien (elle ne dort plus) ? Pourquoi regarde t-elle ces images ?
- D) De quoi Doriane et ses parents vont-ils parler ? Les parents doivent-ils signaler BG42 à la police ?

MESSAGES D'AUTO PROTECTION

- 1. Respecter l'image et l'intimité de l'autre sur internet (Interdit et Loi).
- 2. Attention aux données personnelles sur internet : ce qui est publié le reste pour toujours...

- 3. Attention aux contacts sur internet : l'anonymat encourage la transgression.
- 4. Rôle et protection des adultes quant à l'utilisation des écrans et d'internet (respect des icônes relatives aux âges sur les films, les jeux...).
- 5. Apprendre à avoir une attitude responsable sur internet.

SCÈNE 3 | L'ASCENSEUR

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
Un enfant accepte de suivre un adolescent qui lui propose de monter chez lui pour lui montrer son dernier jeu vidéo. Dans l'ascenseur l'adolescent le touche et, peut-être tente de l'agresser sexuellement.	- Inciter les enfants à prendre toutes les précautions indispensables à leur sécurité avant de suivre une personne même si elle est connue ou paraît sympathique. - Rappel des règles d'auto-protection. - Présenter aux enfants l'éventail des propositions attrayantes que peut faire une personne pour les inciter à la suivre. (<i>Exemples p 47</i>) - Présenter aux enfants les différentes personnes ressources de son entourage. (<i>Annexe 1 p 46</i>) - Repérer avec les enfants les endroits potentiellement dangereux, isolés, fermés.

MESSAGES

A) Etablir comme principe que les parents ou la personne qui te gardent doivent toujours savoir où tu te trouves.

B) Ce principe s'applique que tu connaisses ou pas la personne qui te propose de la suivre, sympathique ou pas, quand bien même sa proposition serait très attirante.

C) Il faut écouter son corps et si tu sens que la situation dérape, réagis !

D) Si malgré le respect de ces règles et conseils tu es agressé, tu ne dois pas hésiter à en PARLER.

En parler pour avoir de l'aide et te sentir mieux, mais aussi pour faire cesser ces agissements sur toi ou sur d'autres personnes.

TECHNIQUE D'ANIMATION

A) Qu'aurait du faire l'enfant avant de suivre l'adolescent ? En quoi était-ce dangereux pour lui de le suivre ?

B) Cet adolescent est du quartier, mais est-ce une raison suffisante pour le suivre sans prendre de précaution ?
Que pourrait vous proposer un plus grand pour vous donner envie de le suivre ?

C) Qu'a fait l'enfant pour se sortir de cette situation ?

D) Que DOIT faire l'enfant après ce qui vient de se passer ?

MESSAGES D'AUTO PROTECTION

1. Ecouter son corps ET se poser deux questions :

- La personne qui me garde, sait elle où je suis ?
- Est-ce que je vais trouver de l'aide ?

2. Attention aux techniques des agresseurs « pour attirer » les enfants, attention aux propositions : TOUJOURS PREVENIR QUELQU'UN.

3. Attention aux « endroits pièges », isolés et dont on ne peut pas sortir (ascenseur, voiture...)

4. Un agresseur, ça peut être n'importe qui : adulte, adolescent, femme, homme, enfant.....

5. Si quelque chose arrive : LE DIRE pour se faire consoler, rassurer et que les adultes aillent déposer plainte (que l'adolescent ne puisse pas agresser d'autres enfants)

SCÈNE 4 | LA VOISINE

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
Séquence 1 Deux enfants doivent répondre à l'invitation d'une voisine adulte.	Inciter les enfants à appliquer les règles d'auto-protection avant de suivre une personne, même si elle est très connue, ou si le contexte semble en apparence ne révéler aucun caractère dangereux. Tout le monde n'est pas agresseur mais n'importe qui peut l'être.
Séquence 2 Sur les conseils de HOP, les deux enfants sont allés demander l'autorisation à un des papas.	Expliquer à l'enfant que la raison de suivre une personne peut être attrayante mais que même dans ce cas, il faut faire l'effort d'appliquer les règles d'auto-protection.

MESSAGES

A) Les règles d'auto-protection s'appliquent même dans le cas où la personne est très connue et s'il semble n'y avoir aucun danger.

B) Attention aux dangers potentiels : images de sexe, autres personnes de la maison, complicité...

C) Les propositions que peuvent te faire des personnes pour t'inciter à les suivre sont parfois très tentantes. Mais malgré cela il faut veiller à ta sécurité.

TECHNIQUE D'ANIMATION

A) Ces enfants ont l'air de bien connaître cette personne, mais est-ce une raison pour la suivre ?
Comment décider ?

B) Quel type de danger peuvent rencontrer les enfants ?

C) Ces enfants avaient vraiment envie d'aller voir les chiots. En demandant l'autorisation, quelle pouvait être la réponse ? Pourquoi ?

MESSAGES D'AUTO PROTECTION

1. Être deux n'est pas un gage de protection.
2. On doit toujours prévenir, même si on connaît la personne.
3. Un agresseur, ça peut être n'importe qui, même une femme.

TROISIÈME PARTIE

SCÈNE 1 | LE GRAND-FRÈRE

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
Séquence 1 Deux petites filles prennent leur bain. L'une d'elle confie à sa copine qui est venue passer les vacances chez elle, que son grand-frère la touche dans le bain.	- Enseigner aux enfants qu'un grand frère ou une grande sœur, ou même un cousin ou un membre de la famille peut les agresser sexuellement. - Démontrer que les règles d'auto-protection dans ce cas, sont plus difficiles à appliquer, que la seule solution est de ne pas garder le secret : nécessité d'en parler.
Séquence 2 En route pour l'école la petite fille dit à sa copine qu'elle en a parlé à ses parents et que depuis, son frère n'a plus recommencé.	Sensibiliser les enfants sur la nécessité d'en parler.

MESSAGES	TECHNIQUE D'ANIMATION
A) Dans ce cas, puisqu'il s'agit de quelqu'un de la famille, les règles de protection que l'on emploie pour se prémunir des agressions sexuelles commises par des inconnus ne peuvent être appliquées. La seule solution est de ne pas garder le secret.	A) Est-ce normal entre frères et sœurs ? Insister sur la différence entre les agressions sexuelles et les jeux de découverte du corps entre enfants du même âge. Que doit faire cette petite fille pour que son frère arrête ?
B) Bien sûr, c'est encore plus difficile d'en parler, mais c'est indispensable si on veut faire cesser les agissements et que la petite fille se sente mieux. C) Ce grand frère a besoin d'aide. La famille va devoir rencontrer des professionnels (police, juge, psychologue...)	B) Cette petite fille a eu le courage d'en parler à ses parents, mais pourquoi est-ce si difficile d'en parler ? Si elle n'en avait pas parlé, que ce serait-il passé pour elle ? (risque d'aggravation des actes et des conséquences pour la fillette) C) Que va-t-il se passer dans cette famille ?
MESSAGES D'AUTO PROTECTION 1. Les agressions sexuelles peuvent être commises par un membre de la famille : c'est interdit par la Loi. 2. La seule règle, s'il se passe quelque chose, c'est de le dire à quelqu'un en qui on a confiance. Dans ce cas, il est parfois nécessaire de s'adresser à quelqu'un d'extérieur à la famille.	3. Le dire, même si ce n'est pas facile, reste la seule solution pour trouver de l'aide et faire cesser les actes. 4. Rôle parental pour les deux enfants : Protection de la fillette (plus de bain ensemble) et prise en charge éducative et psychologique du grand frère.

SCÈNE 2 | LE GRAND-PÈRE

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
Séquence 1 Pierre part en promenade avec son papi. Celui-ci en profite pour abuser de lui. Pierre en parle à sa mamie qui refuse de le croire.	- Aborder le thème de l'agression sexuelle commise par des personnes de la famille. - Prévenir les enfants que ce type d'agressions peut exister.
Séquence 2 Au vu de la réaction de sa mamie, Pierre décide d'en parler à ses parents	- Certains adultes de la famille peuvent ne pas croire les enfants et ne pas les aider. - Introduire la notion de difficulté à trouver de l'aide. Persister dans les recherches. - Nécessité de signaler aux autorités compétentes pour faire cesser les actes et protéger les autres enfants.

MESSAGES	TECHNIQUE D'ANIMATION
A) Il arrive que des enfants soient agressés sexuellement par des membres de leur famille. B) Si un ami victime se confie à toi, il faut lui conseiller d'en parler à d'autres adultes pour faire cesser ces actes et le protéger. C) Bien sûr, ce ne sera pas facile pour lui d'en parler, mais il doit absolument le faire. C'est la seule solution pour qu'il fasse cesser ces agissements et qu'il se sente mieux.	A) A votre avis, est-ce possible que Pierre se soit fait agresser par son papi ? Est-ce légal ? Doit-il en parler à quelqu'un d'autre ? B) A qui d'autre peut-il en parler ? (adulte de confiance extérieur à la famille) C) Pourquoi Pierre n'oserait-il pas en parler ? Pourquoi sa mamie n'a-t-elle pas voulu le croire ? Qui protège t-elle ?
D) Pierre doit trouver quelqu'un qui l'écoute, le croit, l'aide. E) Le papa répond comme un papa en protégeant son fils, mais cela ne suffit pas, il doit avertir les autorités compétentes pour que le papi réponde de ses actes et que les autres enfants soient protégés. La seule loi applicable est celle de la société et non celle de la famille.	D) Pierre est rassuré, son papa va pouvoir l'aider. Mais si son papa ne l'avait pas cru, s'il ne prenait aucune mesure pour l'aider, à qui aurait-il pu en parler ? E) Est-ce que la réponse du papa est suffisante ? Que faut-il faire d'autre ?
MESSAGES D'AUTO PROTECTION 1. Quand on n'est pas entendu, pas cru, il faut insister, le dire jusqu'à trouver quelqu'un qui ECOUTE, qui CROIT et qui AIDE. 2. Il est souvent plus facile d'en parler à une personne de confiance extérieure à la famille.	3. Certains adultes ne protègent pas les enfants et ne respectent pas la loi. 4. Il faut que le papa avertisse les autorités compétentes afin de protéger les autres enfants (de la famille ou extérieurs à la famille) et que ce papi arrête les agressions. (soins psychologiques, peine de prison....)

SCÈNE 3 | FABIENNE

DESCRIPTIF	OBJECTIFS
Séquence 1 Fabienne est victime d'agressions sexuelles répétées, elle révèle à sa maman que son père l'agresse.	Aborder le thème de l'agression sexuelle commise par un des parents : l'inceste et rappeler l'interdiction par la Loi .
Séquence 2 Sur les conseils de HOP, Fabienne se décide à chercher de l'aide auprès de sa voisine. Devant la réaction négative de celle-ci Fabienne persiste dans ses recherches et en parle à une copine. Un ami de celle-ci lui indique les personnes ressources.	- Inciter les enfants non victimes qui peuvent être confidents à aider leurs amis victimes à trouver de l'aide. - Rappeler la notion de difficulté à trouver de l'aide et l'importance d'insister.

MESSAGES	TECHNIQUE D'ANIMATION
A) Certains parents peuvent agresser sexuellement leurs enfants, c'est interdit par la loi. (Rassurez les enfants : tous les parents ne sont pas des agresseurs !) B) Si un ami victime se confie à toi, il faut lui conseiller d'en parler à d'autres adultes pour faire cesser ces actes et le protéger. B') Ton ami(e) t'a confié quelque chose de grave. C) Bien sûr, ce ne sera pas facile pour lui (elle) d'en parler, mais il (elle) doit absolument le faire. C'est la seule solution.	A) Cela vous semble-t-il possible que des parents agressent sexuellement leurs enfants ? B) Que doit faire Fabienne puisque sa maman ne la croit pas ? B') Qu'en fais tu ? (Notion de secret et de gravité du secret.) C) Oui mais est ce facile d'en parler ?
D) Tous les adultes ont un devoir de protection envers les enfants. (Loi de protection des mineurs.) E) Si ton ami a du mal à trouver un adulte qui veuille bien le croire et l'aider, tu peux lui conseiller d'en parler à des professionnels.	D) Pour quelle raison la voisine ne veut-elle pas aider Fabienne ? Qui protège-t-elle ? Que dit la loi ? E) Qui sont les personnes dont nous parle l'adolescent ? Mesurer la difficulté du parcours de Fabienne en citant toutes les personnes à qui elle a du parler avant de trouver de l'aide.
MESSAGES D'AUTO PROTECTION 1. Quand on est en danger chez soi, il faut aller chercher de l'aide à l'extérieur. 2. Quand on n'est pas entendu, pas cru, on a le droit d'insister et d'en parler à quelqu'un d'autre. 3. Certains secrets peuvent être gardés, mais d'autres	(dans lesquels un copain ou une copine est en danger) DOIVENT être dits à un adulte de confiance pour protéger le copain ou la copine et pour se soulager d'un secret grave. 4. Des professionnels écoutent, croient et aident les enfants qui sont dans cette situation. (119, AISPAS, infirmière, médecin scolaire...)

PAROLES DE LA CHANSON

REFRAIN

C'est une planète, un vrai trésor,
Mon corps c'est sûr il vaut de l'or.
Je veux l'écouter et l'aimer fort,
Je suis d'accord avec mon corps.

COUPLET 1 : CLIP D'INTRODUCTION

Aujourd'hui on a réuni tous nos copains, tous nos amis.
Et vous les garçons et les filles, voulez-vous jouer avec nous ?
Si on a un problème, tu as une solution,
Il va falloir pour ça répondre à des questions.

COUPLET 2

Je sais ce qui me plaît, ce qui me fait du bien.
Mon corps me dit : Ecoute-moi.
Il m'appartient, il est à moi.
Chacun son corps, laisse-moi le mien.

COUPLET 3

Et si quelqu'un, n'importe qui,
Ou même quelqu'un que j'aime aussi,
Me fait du mal, je peux dire NON,
C'est lui le coupable et j'ai raison.

COUPLET 4

On aime les câlins, on aime bien s'amuser,
Bouger, sauter, respirer.
Ça ne m'empêche pas d'obéir à mes parents
D'être poli, de me laver les dents.
J'ai des droits, mais j'ai aussi des devoirs,
Je les garde dans un coin de ma mémoire.

COUPLET 5

Tous les enfants ont droit à l'éducation,
Mais c'est à moi d'apprendre mes leçons.
On a tous droit à la protection
Mais c'est aussi à moi de faire attention.
J'ai des droits, mais j'ai aussi des devoirs,
Je les garde dans un coin de ma mémoire.

COUPLET 6

Dire qu'on m'a fait mal, qu'on m'a blessé,
Bien sûr, c'est pas facile d'en parler,
Mais j'ai la loi de mon côté,
Je peux tout dire, tout raconter.

ANNEXE 1

RÈGLES D'AUTOPROTECTION

Une personne me touche, me demande de la suivre, me parle de sexe, **je dois dire non !**

Si je me sens mal à l'aise, **je dois dire non !**

Si je ne peux pas prévenir la personne qui me garde, **je dois dire non !**

Si je ne suis pas sûr(e) de trouver de l'aide, **je dois dire non !**

Et un seul non... c'est non !

Le n° vert national
ALLO ENFANCE MALTRAITÉE

119

Appel gratuit

PERSONNES RESSOURCES

Entourage

Une personne de ta famille, une personne en qui tu as confiance, un copain, une copine, les parents d'un copain, d'une copine...

Professionnels

Le médecin, l'enseignant, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale, la psychologue scolaire, l'animateur du centre de loisirs, l'éducateur, la police, la gendarmerie, un avocat, une association spécialisée dans la maltraitance et les abus sexuels...

ANNEXE 2

EXEMPLES DE PROPOSITIONS À REFUSER

Tu dois dire non et en parler à tes parents ou à la personne qui te garde lorsque quelqu'un :

Te demande de le suivre sous quelque prétexte que ce soit, sans avoir prévenu tes parents et même si c'est une personne que tu connais bien ;

Te propose de te ramener chez toi alors que tes parents ne t'ont pas prévenu ;

Te propose de monter dans sa voiture ;

Te propose de t'emmener chez lui ou dans un endroit isolé pour quelque raison que ce soit ;

Te demande de l'aider à retrouver son chemin ;

Te demande de l'aider à retrouver son chien ;

Te propose de te montrer une revue ou des images pornographiques ;

Veut te parler de sexe.

LE DÉVOILEMENT

Vous avez reçu une révélation d'agression sexuelle, vous êtes confronté à une situation particulièrement douloureuse qui vous bouleverse.

Que devez-vous faire pour vous ?

- > Ne restez pas seul, confiez-vous à un proche pour partager le poids de cette révélation.
- > Adressez-vous à un professionnel ou au N° vert local ou national : **Allo Enfance maltraitée 119**, vous serez conseillé et guidé dans les suites à donner.
- > Ne gardez pas le secret même si la victime vous le demande expressément.
- > N'essayez pas de faire une enquête, de connaître la vérité, contentez-vous de restituer à des professionnels ce qui vous a été confié.
- > Si vous connaissez la victime ou sa famille personnellement, passez immédiatement le relais à une autre personne tout en vous assurant qu'une suite a été donnée.

Que devez-vous faire pour la victime ?

- > Ecoutez-la, ne mettez pas sa parole en doute.
- > Sécurisez-la, rassurez-la : *« Ce n'est pas de ta faute, c'est l'adulte qui a mal agi, ce qu'il a fait est interdit par la Loi, tu n'es pas le (la) seul(e) à qui ces choses arrivent, des professionnels sont là pour t'aider, tu es dans ton droit ».*
- > Dites lui que vous n'avez pas le droit de garder le secret, que vous devez en parler à d'autres professionnels pour agir ensemble, que c'est la seule solution pour l'aider.
- > Accompagnez-la dans ses démarches auprès d'autres professionnels, vous avez été choisi comme confident, vous devez jouer un rôle de lien.
- > Expliquez sans dramatiser les suites possibles : examen médical, audition à la police, répétition de son histoire etc... afin que la victime soit informée et actrice dans ses futures démarches.

INFORMATIONS PRATIQUES

ORGANISMES RESSOURCES DE VOTRE DÉPARTEMENT

Le Conseil du Département

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance,
Cellule de recueil d'Informations Préoccupantes

Tél. : N° vert local

Le Tribunal de grande instance

Procureur de la République, Substitut des mineurs,
Juge des enfants

Tél. :

La Police

Brigade des mineurs ou la Gendarmerie

Tél. :

Le service de promotion de la santé et le service social en faveur des élèves

Tél. :

L'Hôpital

Tél. :

Une association spécialisée dans l'enfance maltraitée

Tél. :

Le n° vert national
ALLO ENFANCE MALTRAITÉE

119 *Appel gratuit*

Par souci d'efficacité et de par son concept, ce support se veut évolutif.
N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ou de vos remarques.
Nous y prêterons toute l'attention qui convient
et en tiendrons compte dans le cadre de l'évolution de notre réflexion.

AISPAS

Tél. : 04 77 34 15 06

Création AISPAS